

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDE-VALLÉE  
TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2023 À 19 h SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE  
MONSIEUR NOËL RICHARD**

**Sont présents les conseillers :**

**Mesdames : Anne Minville et Nathalie Dorion**

**Messieurs Nelson Fournier, Thierry Ratté et Berchmans Minville**

**Assistent également à la séance, madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière.**

**Il est certifié par la directrice générale que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux, le tout conformément à la Loi.**

**1- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 19 h 00 et souhaite la bienvenue à tous.

**2- ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2024  
Résolution no : 2023-0303**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grande-Vallée est régie par les dispositions du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 954 du Code municipal, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 957 du Code municipal, le budget adopté ou un document explicatif de celui-ci, montrant les estimations des revenus et des dépenses de la municipalité locale selon les diverses catégories, pour son exercice financier courant et l'exercice précédent, et toute autre information jugée utile par la municipalité, doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT Qu'en plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le budget ou le document explicatif soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE les revenus et dépenses suivantes soient adoptés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 :

**LES REVENUS :**

- Taxes sur la valeur foncière	814 087 \$
- Taxes, compensation et tarification	467 663 \$
- Service de la dette	149 890 \$
- Paiement tenant lieu de taxes	140 476 \$
- Transferts	448 349 \$
- Services rendus	272 849 \$

- Imposition de droits	17 850\$
- Intérêts	7 700\$
- Autres revenus	7 000\$
	<u>2 325 864 \$</u>

LES DÉPENSES :

- Administration générale	495 038 \$
- Sécurité publique	147 669 \$
- Réseau routier & transport	463 205\$
- Hygiène du milieu	489 030 \$
- Santé et bien-être	11 904 \$
- Aménagement, urbanisme, développ.	21 517 \$
- Loisir et culture	204 879 \$
- Frais de financement	178 358 \$
- Financement	346 204 \$
- Affectations	(31 940) \$
	<u>2 325 864 \$</u>

QUE le document explicatif présenté au conseil municipal par la direction générale soit posté à chaque contribuable de la municipalité.

**3- ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026**

**Résolution no : 2023-0304**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QUE le programme doit être divisé en phases annuelles. Il doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois :

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le programme triennal des immobilisations soit adopté ainsi :

<u>OBJET</u>	<u>DÉPENSE</u>	<u>FINANCEMENT</u>
<b><u>ANNÉE 2024 :</u></b>		
Pumptrack	195 000 \$	FRR volet 4 – 100 000 \$ Commandite 25 000 \$  Programme d'aide aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air 35 000 \$  Programme de soutien aux politiques familiales 35 000 \$
Disposition du quai commercial	1 350 000 \$	Acheteur – Ressources minérales Pélican
Aménagement d'un écocentre	60 000 \$	Vente du terrain actuel

<u>OBJET</u>	<u>DÉPENSE</u>	<u>FINANCEMENT</u>
<b><u>ANNÉE 2025 :</u></b>		
Installation d'une clôture autour de la cour du garage	50 000 \$	Règlement d'emprunt
Ponceau rue Chicoine	175 000 \$	MSP 127 000\$ Règlement d'emprunt 48 000\$
<b><u>ANNÉE 2026 :</u></b>		
Aménagement d'une station d'épuration des eaux	2 000 000 \$	90 % subventionné par la TECQ et le PRIMEAU 10 % par règlement d'emprunt remboursable par les bénéficiaires du service
Camion autopompe	300 000 \$	Règlement d'emprunt
Modernisation des équipements d'entrepreneur (pépine, tracteur)	250 000 \$	Règlement d'emprunt
2 <sup>e</sup> puits	450 000 \$	Subvention TECQ Subvention PRIMEAU Règlement d'emprunt

#### **4- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens présents à poser leurs questions sur les deux sujets à l'ordre du jour.

#### **5- LEVÉE DE LA SÉANCE** **Résolution no : 2023-0305**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**Il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;**

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance extraordinaire à 19 h 07.

---

**Noël Richard**  
**Maire**

---

**Ghislaine Bouthillette**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**

**Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.**